

Décision

Générale

colonial

Décision n° 395 accordant une permission de vingt et un jours à Yousseuf Ali.

n° 395

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1948

Date de publication
21 avril 1948

Date du numéro
30 avril 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 117 du 8 février 1947 relatif à l'on ten et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones en Cote française des Somalis

Vu la demande en date du 31 mars 1948 de Yousseuf Ali, a en service à l'hôpital colonial

Vu l'avis favorable du chef du service de Santé ,

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

Une permission d'absence de 21 jours à solde entière pour en jouir à Obock est accordée à Yousseuf Ali, infirmier 6e échelon en service à l'hôpital colonial. Art.2.— La présente décision, qui aura effet pour compter du 16 avril 1948, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.